



La commune de Saint-Martin FR

met au concours le poste de

caissier/ière communal/e à 35%

Tâches principales

- Tenue de la comptabilité communale et passage au système comptable MCH2 y compris la formation exigée
- Facturation des taxes diverses
- Gestion des créanciers et débiteurs
- Gestion des salaires
- Etablissement des décomptes TVA
- Etablissement du budget en collaboration avec le Conseil communal
- Etablissement de la planification financière
- Etablissement du boucllement annuel des comptes
- Suivi du contentieux
- Collaboration avec le secrétariat communal

Profil requis

- CFC d'employé(e) de commerce exigé, diplôme de comptable ou titre équivalent
- Expérience professionnelle dans une commune serait un atout
- Maîtrise et connaissances des outils informatiques liés à la fonction (programme comptable Citizen 2 du groupe T2i et Microsoft Office)
- Aptitude à travailler de manière indépendante, fournir des prestations de qualité et faire preuve d'initiative, de discrétion et de flexibilité

Entrée en fonction : 1^{er} juillet 2018 ou à convenir.

Nous offrons une activité indépendante et variée au sein d'une petite équipe dynamique. Le traitement et les conditions sont fixés selon le règlement du personnel communal. Le cahier des charges et des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de M. Georges-Henri Débois, vice-Syndic et responsable des finances communales au 079 446 93 39 ou par mail georges.debois@saint-martin-fr.ch

Les offres de services, accompagnées des documents usuels ainsi que des prétentions de salaire, sont à adresser à l'attention du Conseil communal, Place du Village 3, Case postale 4, 1609 Saint-Martin FR avec la mention « CONFIDENTIEL – Postulation caissier/ère communal/e » **jusqu'au 28 février 2018**, le timbre postal faisant foi.

Le Conseil communal